

PRÉFECTURE

DE

SAONE-ET-LOIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mâcon, le 13 juin 1916.

RÉQUISITION des
tournures et dé-
chets de laiton.

*Le Préfet de Saône-et-Loire,
à Messieurs les Maires du département.*

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après copie de la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur relative à la réquisition des tournures et déchets de laiton qui doivent être utilisés pour des fabrications de guerre.

« M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Artillerie et des Munitions me fait connaître qu'il lui a été rendu compte que la réquisition des tournures et déchets de laiton n'a pas donné les résultats qu'on pouvait en attendre et qu'une certaine quantité de ces matières est demeurée dissimulée aux mains des détenteurs malgré l'observation très stricte, par les Inspections des Forges de l'Artillerie, des prescriptions qui leur ont été notifiées.

« La déclaration des déchets n'étant pas obligatoire, les détenteurs ne sont passibles d'aucune peine en cas d'absence de déclaration, il y a par suite lieu de supposer qu'une partie notable des déchets ont échappé à la réquisition.

« Dans ces conditions, une enquête de police prescrite d'une manière générale dans les centres usiniers de laitonneries, décolleteurs et marchands de métaux neufs ou vieux, serait susceptible d'amener des résultats utiles pour la Défense nationale en permettant d'accroître les stocks des matières utilisées pour des fabrications de guerre.

« J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de vouloir bien procéder à cette enquête et de m'en communiquer les résultats. »

Je vous prie de faire procéder dans votre commune à l'enquête prescrite par M. le Ministre de l'Intérieur et de m'en adresser les résultats le 20 courant au plus tard.

Le Préfet de Saône-et-Loire,

J. CHALEIL.